

M. Magnin, au ministère des travaux publics, M. Varray.

Dans le gouvernement de la Défense nationale, M. Magnin fut le collègue de M. Gambetta, à Paris; M. Cazot fut, à Tours et à Bordeaux, le secrétaire général de M. Gambetta, au ministère de l'intérieur; le général Farre obtint les grades de M. Gambetta et il restait l'un de ses militaires favoris; M. Varray n'est qu'un doublure complaisant de M. de Freycinet. Parmi les autres, M. Lepère était déjà sous la tutelle absolue de M. Gambetta; il était menacé, parait-il, de la disgrâce qu'il a si extraordinairement méritée; M. Gambetta a voulu qu'on le gardât, et on l'a gardé. M. Jules Ferry n'est pas moins soumis à M. Gambetta, avec qui, dans le secret, il forgea l'article 7, on se le rappelle. Ce n'est pas M. Tirard ni M. Cochery qui résisteront aux ordres de M. Gambetta. Seul, l'amiral Jauréguiberry est indépendant; nul doute qu'on ne le sacrifie, dès que l'occasion le permettra. Quand à M. de Freycinet, qui fut avec un si habile empressement ce ministre des travaux publics où il avait pompeusement étalé des fantasmagories dont l'illusion mensongère le trompait moins que personne, on sait que son astucieux génie est tout entier à la dévotion de M. Gambetta.

Le jour où il présentait sa candidature de sénateur aux électeurs de la Seine, il appela M. Gambetta « mon maître et ami; » le protégé obéira au protecteur. De même, si, parmi les deux sous-secrétaires d'Etat qui viennent, comme des maires du Palais, régenter les ministres plus ou moins faibles des finances et de l'intérieur, l'un, M. Wilson, a pour lui l'amour de M. Grévy, l'autre, M. Constans, est notoirement un acolyte de M. Gambetta. Ainsi, ce ministère, où l'Union républicaine a les places les plus nombreuses et les plus importantes, est un ministère que M. Gambetta gouverne, sans le président, et qu'il possède, sans lui donner son nom. Il faisait trembler celui de M. Waddington; il n'aura besoin que d'un mot, d'un soupir, d'un geste, pour que celui de M. Freycinet exécute ses volontés. Dans le ministère de M. Waddington, M. Gambetta atteignait l'armée et la diplomatie que par des intermédiaires, et parfois il fallait qu'il parlementât avec eux; dans le ministère de M. de Freycinet, M. Gambetta a, par la grâce de deux agents qui sont à ses pieds, ces deux forces à sa disposition, et il est sûr qu'elles ne suivront que sa politique. Voilà toute la différence; voilà toute la différence; voilà toute la différence; voilà toute la différence.

Si le suffrage universel veut commander le respect qui lui est dû, il faut qu'il donne l'exemple du respect pour la loi. Dans tous les temps, le peuple comme les rois a eu ses flatteurs; mais la flatterie n'a que quelques minutes de succès et le bon sens du peuple sait bientôt distinguer les flatteurs des véritables amis. C'est le bon sens de la nation qui, sachant dégrader les idées utiles, les progrès pratiques et sérieux des vraies théories, par la patience, le travail, l'ordre, l'économie, contribue puissamment à relever la France de tous les désastres d'une guerre aussi dévastatrice qu'insensée. La nation, devenue sage par ses malheurs, a su reprendre à son crédit après avoir payé une fauleuse rançon de 10 milliards. Elle a même eu l'arbitraire en faveur, elle domine au-dessus de tous les citoyens, le plus humble comme le plus élevé, et il n'y a de liberté pour tous que si la protection de la loi.

Si le suffrage universel veut commander le respect qui lui est dû, il faut qu'il donne l'exemple du respect pour la loi. Dans tous les temps, le peuple comme les rois a eu ses flatteurs; mais la flatterie n'a que quelques minutes de succès et le bon sens du peuple sait bientôt distinguer les flatteurs des véritables amis. C'est le bon sens de la nation qui, sachant dégrader les idées utiles, les progrès pratiques et sérieux des vraies théories, par la patience, le travail, l'ordre, l'économie, contribue puissamment à relever la France de tous les désastres d'une guerre aussi dévastatrice qu'insensée. La nation, devenue sage par ses malheurs, a su reprendre à son crédit après avoir payé une fauleuse rançon de 10 milliards. Elle a même eu l'arbitraire en faveur, elle domine au-dessus de tous les citoyens, le plus humble comme le plus élevé, et il n'y a de liberté pour tous que si la protection de la loi.

Si le suffrage universel veut commander le respect qui lui est dû, il faut qu'il donne l'exemple du respect pour la loi. Dans tous les temps, le peuple comme les rois a eu ses flatteurs; mais la flatterie n'a que quelques minutes de succès et le bon sens du peuple sait bientôt distinguer les flatteurs des véritables amis. C'est le bon sens de la nation qui, sachant dégrader les idées utiles, les progrès pratiques et sérieux des vraies théories, par la patience, le travail, l'ordre, l'économie, contribue puissamment à relever la France de tous les désastres d'une guerre aussi dévastatrice qu'insensée. La nation, devenue sage par ses malheurs, a su reprendre à son crédit après avoir payé une fauleuse rançon de 10 milliards. Elle a même eu l'arbitraire en faveur, elle domine au-dessus de tous les citoyens, le plus humble comme le plus élevé, et il n'y a de liberté pour tous que si la protection de la loi.

SÉNAT

Séance du 13 janvier 1880
Présidence de M. GAUTIER DE RUMILLY
DOYEN D'ÂGE.

La séance est ouverte à 2 heures 10 minutes.
M. le président. — Aux termes de l'article 1er de la loi constitutionnelle du 6 juillet 1875, le Sénat et la Chambre des députés se réunissent en session ordinaire le second mardi de janvier.

En conséquence, je déclare ouverte la session de 1880.
Conformément au règlement, j'invite les six plus jeunes sénateurs présents, à prendre place au bureau, comme secrétaires, jusqu'à la constitution du bureau définitif.

(MM. Cuvinot, Honoré, Le Bastard, Lacave-Laplagne, Vivenot et Laborde prennent place au bureau.)
M. le président.
Messieurs les sénateurs et chers collègues,

La session de 1880 qui vient d'être ouverte doit aboutir à une solution définitive des grandes lois qui sont restées inachevées ou qui sont promises.

L'agriculture, l'industrie, le commerce, la marine marchande réclament les lois qui intéressent au plus haut point la richesse publique.
L'armée attend la loi d'état-major; l'instruction publique les lois sur le conseil supérieur, sur l'enseignement supérieur et l'enseignement primaire; la presse, une loi qui établisse la liberté, en même temps que la responsabilité; des lois sur les associations, le service militaire; la réorganisation des cours et des tribunaux sont réclamées et il est temps de satisfaire ces intérêts intellectuels et matériels du pays.

La France ne comprendrait pas qu'après avoir, avec une indomptable volonté, vaincu tous les obstacles qui lui étaient opposés, qu'après avoir, par les scrutins successifs du suffrage universel, créé au 14 octobre et au 5 janvier des majorités républicaines dans les deux Chambres, sa volonté manifestée si hautement n'aboutit qu'à une négative.

Le pouvoir est remis aux mains des ministres sincèrement attachés aux institutions républicaines et, en même temps, hommes de gouvernement, réunissant l'esprit de modération à la fermeté de caractère.

Ils doivent donc inspirer la confiance, car leur passé répond de l'avenir; ils ne se laisseront pas arrêter par la timidité ni entraver par la témérité; mais ils marcheront d'un pas ferme et sûr en tâchant de proposer ou soutenir les réformes pratiques jugées nécessaires.

Le Sénat éclairé par l'expérience, le savoir, la pratique des affaires, le Sénat qui ne saurait être une arme de parti, mais une sage institution de paix et de conciliation, discutera et votera avec maturité les lois que réclame la France; et si les discussions qui auront lieu dans cette enceinte peuvent être animées, elles n'en seront que moins dignes de ce grand corps de l'Etat, complément nécessaire et constitutionnel du pouvoir législatif.

La France réclame avec des institutions libérales, l'union, l'esprit de conciliation entre les pouvoirs politiques, la paix à l'intérieur comme à l'extérieur, la sécurité pour le travail, la stabilité dans le gouvernement.

La France réclame avec des institutions libérales, l'union, l'esprit de conciliation entre les pouvoirs politiques, la paix à l'intérieur comme à l'extérieur, la sécurité pour le travail, la stabilité dans le gouvernement.

La France réclame avec des institutions libérales, l'union, l'esprit de conciliation entre les pouvoirs politiques, la paix à l'intérieur comme à l'extérieur, la sécurité pour le travail, la stabilité dans le gouvernement.

La France réclame avec des institutions libérales, l'union, l'esprit de conciliation entre les pouvoirs politiques, la paix à l'intérieur comme à l'extérieur, la sécurité pour le travail, la stabilité dans le gouvernement.

La France réclame avec des institutions libérales, l'union, l'esprit de conciliation entre les pouvoirs politiques, la paix à l'intérieur comme à l'extérieur, la sécurité pour le travail, la stabilité dans le gouvernement.

La France réclame avec des institutions libérales, l'union, l'esprit de conciliation entre les pouvoirs politiques, la paix à l'intérieur comme à l'extérieur, la sécurité pour le travail, la stabilité dans le gouvernement.

La France réclame avec des institutions libérales, l'union, l'esprit de conciliation entre les pouvoirs politiques, la paix à l'intérieur comme à l'extérieur, la sécurité pour le travail, la stabilité dans le gouvernement.

La France réclame avec des institutions libérales, l'union, l'esprit de conciliation entre les pouvoirs politiques, la paix à l'intérieur comme à l'extérieur, la sécurité pour le travail, la stabilité dans le gouvernement.

La France réclame avec des institutions libérales, l'union, l'esprit de conciliation entre les pouvoirs politiques, la paix à l'intérieur comme à l'extérieur, la sécurité pour le travail, la stabilité dans le gouvernement.

La France réclame avec des institutions libérales, l'union, l'esprit de conciliation entre les pouvoirs politiques, la paix à l'intérieur comme à l'extérieur, la sécurité pour le travail, la stabilité dans le gouvernement.

La France réclame avec des institutions libérales, l'union, l'esprit de conciliation entre les pouvoirs politiques, la paix à l'intérieur comme à l'extérieur, la sécurité pour le travail, la stabilité dans le gouvernement.

La France réclame avec des institutions libérales, l'union, l'esprit de conciliation entre les pouvoirs politiques, la paix à l'intérieur comme à l'extérieur, la sécurité pour le travail, la stabilité dans le gouvernement.

La France réclame avec des institutions libérales, l'union, l'esprit de conciliation entre les pouvoirs politiques, la paix à l'intérieur comme à l'extérieur, la sécurité pour le travail, la stabilité dans le gouvernement.

La France réclame avec des institutions libérales, l'union, l'esprit de conciliation entre les pouvoirs politiques, la paix à l'intérieur comme à l'extérieur, la sécurité pour le travail, la stabilité dans le gouvernement.

La France réclame avec des institutions libérales, l'union, l'esprit de conciliation entre les pouvoirs politiques, la paix à l'intérieur comme à l'extérieur, la sécurité pour le travail, la stabilité dans le gouvernement.

La France réclame avec des institutions libérales, l'union, l'esprit de conciliation entre les pouvoirs politiques, la paix à l'intérieur comme à l'extérieur, la sécurité pour le travail, la stabilité dans le gouvernement.

La France réclame avec des institutions libérales, l'union, l'esprit de conciliation entre les pouvoirs politiques, la paix à l'intérieur comme à l'extérieur, la sécurité pour le travail, la stabilité dans le gouvernement.

Ces pétitions ont été déposéées par la commission et ont donné lieu à un rapport additionnel que j'ai l'honneur de déposer sur le bureau du Sénat.

Le Sénat fixe à demain, 2 heures le scrutin pour l'élection du président du Sénat. Le scrutin sera ouvert jusqu'à 3 heures. La séance est levée à 2 heures 35 m.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Présidence de M. DESSEAUX, vice-président
Séance du 13 janvier 1880

DISCOURS DU PRÉSIDENT D'ÂGE
M. le président. — L'année qui vient de finir a été une année d'un accroissement de force et de durée. Au Sénat, une majorité républicaine s'est constituée, sans obstacle à toute tentative nouvelle de dissolution de la Chambre des députés.

Cette situation a déterminé la retraite de M. le maréchal de Mac-Mahon.

Le Congrès, immédiatement réuni pour le remplacer, a élu l'éminent patriote que l'opinion publique avait désigné pour occuper cette haute situation. (Applaudissements à gauche.)

La transmission du pouvoir présidentiel s'est accomplie avec un calme et une tranquillité qui ont dénoté tous les calculs des partis réactionnaires.

Voilà, droite : Nous avons voté pour M. Grévy !

M. le président. — L'année s'est terminée par un événement non moins favorable : Le Parlement est rentré dans la capitale par la voie de la République, la confiance que lui inspire cette population parisienne, si vaillante aux jours de péril, si dévouée à la République et trop laborieuse pour se laisser entraîner à des agitations populaires, a été le gage de la confiance que nous avons eue en elle.

Ainsi s'est réalisé, sous l'inspiration de la volonté nationale, l'accord complet entre les grands pouvoirs de l'Etat (interruptions à droite).

M. Dugué de la Fauconnerie. — Le président d'âge pourrait appartenir à la droite et à l'ordre... (A gauche, à l'ordre) n'a pas de mandat... A gauche : à l'ordre !

M. Dugué de la Fauconnerie. — Et alors lui permettez-vous de faire un discours ? (A gauche : à l'ordre !)

M. Verhée. — Respectez au moins l'âge du président !

M. le président rappelle à l'ordre M. Dugué de la Fauconnerie. Puis, continuant son discours, il ajoute : C'est beaucoup et ce n'est pas tout.

Il est moins difficile de parvenir au pouvoir que de s'y maintenir. Depuis près d'un siècle, combien de gouvernements s'y sont succédés, qui n'ont eu qu'une existence éphémère.

Ces transformations gouvernementales sont dues, il est vrai, à des causes différentes.

Les monarchies du droit divin ou quasi-divin sont tombées pour avoir méconnu les aspirations populaires.

Les deux empires plébiscitaires, après s'être imposés par la violence, se sont effondrés au milieu des désastres de l'invasion étrangère qu'ils avaient provoquée, tandis que les deux Républiques qui ont précédé la nôtre n'ont été renversées que par des attentats contre la souveraineté de la nation.

Notre programme peut se résumer dans ces deux mots : *autonomie et travail*. (Très bien !)

Redoublons d'efforts pour le bien remplir et nous arriverons au terme de notre mandat avec la double satisfaction d'avoir répondu aux espérances de la nation et d'avoir contribué à l'affermissement de la République. (Applaudissements à gauche.)

M. Gastéau demande le renvoi du scrutin à après-demain, les votants n'étant pas en nombre suffisant.

M. de Gastéau proteste et demande le maintien de l'élection à aujourd'hui.

M. le Prévoist de Launay. — La séance doit être levée, la Chambre n'ayant pas le droit de changer son ordre du jour.

M. le président met aux voix, par assis et levé, la proposition Gastéau.

L'épreuve étant douteuse, il est procédé au scrutin.

Nombre des votants 407
Pour la proposition 183
Contre 222

La Chambre n'adopte pas la proposition Gastéau.
Le scrutin continue.
Voici le résultat du scrutin :

séré aujourd'hui à l'Officiel et les dispositions prêtées aux différents groupes faisaient tous les frais.

D'abord, il me faut constater que le ministère Freycinet est généralement considéré comme une émanation directe de M. Gambetta. Composé sur les indications de l'ancien leader des gauches, inspiré par lui, soutenu, défendu par la République française, c'est, dans toute la force du terme, un ministère Gambetta, sans M. Gambetta. Aussi M. Jules Grévy, qui le sait bien, surveille-t-il et surveillera-t-il attentivement chacun de ses actes.

Ces dispositions du président de la République, expliquent, au dire des malins de la majorité, bien des choses qui se sont passées ces jours derniers, comme par exemple l'avortement des grâces en masse substituées à l'amnistie plénière, l'échec de M. Challemeil-Lacour, candidat à l'ambassade de Berlin, et les tracassements qui ont empêché jusqu'ici tout programme ministériel d'aboutir. Ces tracassements, qui portaient principalement sur les réformes de la magistrature, le projet Paul Bert relatif à l'organisation de l'enseignement primaire, le droit de réunion, et la loi militaire, et qui se compliquent de certaines hésitations concernant le fameux article 7, persistent encore à la suite du Conseil tenu ce matin à l'Élysée. Aussi le sentiment unanime au Palais Bourbon est-il que, nonobstant toute la phrasologie de la déclaration attendue de M. de Freycinet, le Cabinet porte en lui un germe de mort et en tout cas d'impuissance, que se révélera dès ses premiers actes.

M. Gambetta comptait que la discussion de la loi sur les tarifs douaniers donnerait au ministère un répit de trois ou quatre semaines pendant lesquelles il lui serait facile, au moyen de certaines faveurs, de conquérir les bonnes grâces de la majorité et d'esquiver les questions délicates à l'ordre du jour; mais les résolutions adoptées hier, dans les réunions des groupes de l'Union républicaine et de l'extrême gauche, menacent de déconcerter ces projets de temporisation. Les gauches avancées, quelle que soit leur sympathie pour le nouveau cabinet, entendent ne se décider en sa faveur qu'après des actes, ou à défaut d'actes, après des engagements formels de sa part.

Les actes, jusqu'à présent, se résument dans quelques remplacements de fonctionnaires, mais ils sont insuffisants. Des engagements ! Si M. de Freycinet cherche demain, dans sa déclaration, à les esquisser, s'il ne prend pas partie nettement pour les réformes réclamées; notamment dans la magistrature et l'enseignement, il sera au pied du mur, et il ne pourra se dérober à une explication catégorique. Je ne parle pas de l'amnistie, qui sera, comme je vous l'ai écrit, l'objet d'une interpellation spéciale.

En somme, il paraît résulter des appréciations, des jugements exprimés par nombre de députés républicains, que le cabinet est loin d'être aussi fort qu'il prétend son organe, le montreur d'opportunisme, qui, s'il avait entendues conversations auxquelles je fais allusion, ne se serait certainement pas risqué à affirmer, comme il le fait à la fin de son article de ce matin : « que jamais peut-être depuis cinquante ans, un Cabinet n'a pu compter sur un concours aussi universel et aussi désintéressé. »

Le mouvement préfectoral qui figure aujourd'hui à l'Officiel n'est pas le dernier mot de M. Lepère, disent les députés qui affectent d'être dans les secrets du ministère de l'intérieur et de son sous-secrétaire d'Etat. Il y en aura au moins un autre d'ici à la fin de janvier.

On annonce, d'autre part, que le mouvement judiciaire communiqué aujourd'hui aux journaux et qui sera, dimanche, à l'Officiel, mouvement par lequel M. Cazot entend se révéler à ses amis de la gauche, sera également suivi d'un second à brève échéance.

Enfin, l'on assure que le ministre des finances et son sous-secrétaire d'Etat doivent étonner jusqu'aux radicaux eux-mêmes, par l'étendue de leurs épurations grandes et petites.

C'est fort bien ! Mais plus tôt ce sera fini, mieux cela vaudra, tant est grande la terreur que toutes ces menaces inspirent aux malheureux employés de tous ordres et de tous rangs de Paris et de la province.

Les députés et les sénateurs doivent, au surplus, en savoir quelque chose, eux qui ne sont plus seulement assaillis aujourd'hui de sollicitations pour occuper telle ou telle place, mais de requêtes venues de tous les points du territoire à l'effet d'être maintenus dans tel ou tel emploi, même des plus modestes. Jamais la faiblesse humaine ne s'est aussi clairement manifestée, et nos gouvernants n'auront vraiment pas grand mérite à forcer leurs subordonnés à confesser la République.

On a attribué à M. Ranc un récent article du *moniteur* de l'opportunisme, qui traitait de *guitare* les doléances de la presse libérale à l'endroit de la confiscation de la liberté individuelle résultant du monopole réclamé en faveur des bureaux de bienfaisance dans toutes les œuvres de charité. L'auteur de cet article répond aujourd'hui à ses contradicteurs, et il le fait avec une désinvolture, je dirai plus, avec un cynisme qui donne la mesure de ce que feraient ses amis de toute liberté capable de les gêner. Guitare ! simple guitare ! que ces libéraux et gardes-voies bien de réclamer, on vous briserait l'instrument sur la tête.

Le *Journal des Débats* donne ce matin, sous une forme ironique, un judicieux conseil au ministère en quête d'un programme : c'est de prendre simplement l'ordre du jour de la Chambre chargé de façon à défrayer les sessions de trois ou quatre législatures, et de procéder par voie d'élimination. « Après avoir beaucoup éliminé, il restera encore du travail pour une ou deux sessions, quelle que soit l'ardeur que mette la Chambre des députés à

aboutir, suivant le conseil » que lui a donné son président de l'année qui vient de finir et que lui renouvellera sans doute le président qu'elle se donnera demain.

« A cette condition tout devient facile. La rédaction d'un programme ne saurait plus offrir de difficultés, et la Chambre des députés acceptant ce changement dans ses habitudes, ne tardera pas sans doute à se féliciter d'avoir trouvé dans le ministère le guide et la direction après lesquels elle soupirait sans peut-être le savoir. »

La Bourse s'est mise de nouveau à trembler devant la conversion de notre 5 0/0, que le *Journal des Débats* s'est plu à préconiser, ce matin. Vous voyez d'ici la mine effarée des naïfs. La grosse spéculation ne s'est point montrée émue, mais il y a eu de l'hésitation parmi les petits joueurs.

Les nouvelles des deux Chambres ont peu occupé le public. On sait d'avance qu'il n'y aura que des changements insignifiants dans l'organisation des bureaux du Sénat et de la Chambre des députés. Le seul fait qui occupe, c'est la perte de voix assez considérable dont est menacé M. Gambetta, décidément voué aux dieux infernaux par les radicaux.

Le centre gauche s'est réuni aujourd'hui et n'a tenu qu'une séance très-courte. Il s'est prononcé pour le maintien du bureau actuel. Tous les groupes des gauches se réuniront demain à 2 heures, mais séparément. Puis vers 5 heures, aura lieu une réunion des bureaux des quatre groupes, pour statuer définitivement sur les diverses questions à résoudre. On ne croit pas décidément qu'un nouveau vice-président soit accordé à l'extrême gauche. L'Union républicaine gagnera un secrétaire au maximum.

Elle est furieuse. Vous savez qu'on réclamait de ce côté là un vice-président.

D'après les derniers on dit, (on donnera) à l'Union républicaine comme à la gauche, un vice-président, un questeur, deux secrétaires. Restent pour partager entre le centre gauche et l'extrême gauche, quatre sièges seulement : un vice-président, un questeur et deux secrétaires. L'extrême gauche se trouve lésée par le centre gauche et murmure contre les défaites républicaines de la gauche. Bientôt les murmures deviendront tempête.

Je ne sais encore ce qui adviendra de tout ceci. On ne connaît pas encore la nomination des vice-présidents et à plus forte raison celle des questeurs et des secrétaires. En revanche, voici le résultat du scrutin relatif à M. Gambetta. L'échec moral prévu s'est produit. Le nombre des votants était de 308. Bulletins blancs ou nuls, 40; suffrages exprimés, 268; majorité absolue, 135. M. Gambetta n'a obtenu que 239 suffrages, alors qu'il en avait rallié, en février 1879, 314. La chute est rude, comme vous le voyez. Une pareille occurrence, M. Grévy connaît sa démission. Il est vrai qu'en fait de dignité les temps aussi bien que les personnes changent.

Les allocations de MM. Gautier de Rumilly et Desseau, doyens d'âge du Sénat et de la Chambre des députés, ont été applaudies naturellement par les gauches.

M. de Rumilly a été très verbeux comme d'habitude; M. Desseau a fourni l'occasion à M. Dugué de la Fauconnerie de l'interrompre avec l'approbation des droites.

M. de la Fauconnerie a été rappelé à l'ordre. Il n'y a pas d'autre incident à signaler.

Demain, à 2 heures, M. Tirard sera entendu par la Commission des tarifs.

ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

Les sénateurs du Nord ont été répartis de la façon suivante dans le tirage au sort des bureaux qui a eu lieu à la séance d'hier :

1^{er} bureau, M. Testelin; 2^e, MM. le général Faucher, comte Roger; 3^e, M. Thiry; 4^e, M. Merlin; 5^e, MM. Fournier, Massiet du Brest; 6^e, M. Pajot; 7^e, M. Kolb-Bernard; 8^e, MM. Corne, Dutilleul.

A la Chambre des députés, les représentants du Nord ont été ainsi classés :

1^{er} bureau, M. Girier; 2^e, MM. Ioois, Scrépel; 3^e, MM. Alf. Girard, Giroult; 4^e, MM. Masure, Plichon, des Rotours; 5^e, MM. Pierre Legrand, de Marcère; 6^e, M. Georges Brame; 7^e, MM. Louis Legrand, Tellez-Béthune, Trystram; 8^e, MM. Debuchy, le baron de La Grange; 9^e, M. Charles Menthon.

M. Léon Deleporte, fils de M. Deleporte-Bayart, conseiller général du canton de Roubaix-Ouest, est nommé conseiller de préfecture à Cahors.

M. Mazinghen, licencié en droit, a été nommé conseiller de préfecture du département du Nord, en remplacement de M. Cleeuwerck de Grayencour, admis d'office à faire valoir ses droits à la retraite.

Nous ne voulons pas annoncer cette mesure, dit la *Vraie France*, sans envoyer à l'honorable magistrat qu'elle attente, un hommage de notre sympathie. Entré dans l'administration en 1846, M. Cleeuwerck n'avait cessé depuis cette époque de faire partie du Conseil de préfecture, où il s'était concilié l'estime de tous ceux qui furent en rapport avec lui.

Par ses connaissances spéciales et sa longue pratique des affaires, M. Cleeuwerck était pour ses collègues un guide éclairé et sûr; dans les questions souvent si délicates, soumises à leur jugement, où ils devaient, à défaut de texte de loi, juger d'après les usages locaux. Nos conseillers de préfecture, pour la plupart étrangers au pays, trouvaient auprès de lui tous les renseignements de nature à leur permettre d'apprécier ces questions sous leur véritable aspect.

Il était, dans le conseil de préfecture, le représentant des anciennes traditions auxquelles nos tribunaux administratifs ont su acquiescer dans le pays une légitime autorité. Il avait refusé, pour rester dans le Nord, son pays, d'accepter toute espèce d'avancement.

Le ministère du 29 décembre a tenu à briser une carrière administrative si honorable : nous sommes certains d'être les interprètes de la population du département, en disant que son départ sera universellement regretté.

Dans le mouvement préfectoral nous remarquons la nomination de M. Ferdinand Genissieu, ancien rédacteur en chef du *Journal des Débats* à la sous-préfecture de Palisse (Allier).

MM. Boequet-Pontaine et Hector Wargny ont été élus mercredi juges-appléants du tribunal de commerce de Lille.

La grève se maintient toujours à peu près dans la même situation. Neuf ouvriers seulement ont repris le travail. Les autres stationnent toujours dans la rue de Soustillon, conversant entre eux et gardant une attitude des plus calmes. Certains symptômes que l'on a remarqués chez eux, font croire à une reprise prochaine.

Une messe sera célébrée dans la basilique de Notre-Dame de la Treille et Saint-Pierre, à Lille, le 21 janvier, à onze heures.

Le vertu d'ordonnance de M. le premier président de la cour d'appel de Douai, les assises du département du Nord, pour le premier trimestre de 1880, s'ouvriront à Douai, le lundi 16 février, sous la présidence de M. Lemaire, conseiller, ayant pour assesseurs MM. les conseillers Parmentier et Hardouin.

Par arrêté ministériel, M. Blondel, conseiller d'Etat, ancien doyen de la Faculté de Douai, vient d'être nommé doyen honoraire de cette Faculté.

Dimanche, à trois heures de l'après-midi, a eu lieu dans la salle des adjudications de la mairie de Lille, la distribution des prix aux membres des sociétés colombophiles du Nord qui avaient pris part aux concours de Lyon, Libourne et Bellort, cette séance était présidée par M. le sénateur-maire de Lille, qui a prononcé les paroles d'usage. Quelques paroles dans lesquelles il a démontré l'utilité des pigeons voyageurs. Il a remercié en terminant les membres des sociétés du Nord d'avoir pris part aux trois concours indiqués ci-dessus et leur a transmis de la part de M. le ministre de la guerre des félicitations sympathiques. Les médailles et prix consistant en coupes de Sores offertes par M. le ministre de la guerre et ses collègues, ministres de l'Agriculture et des beaux-arts, ont ensuite été distribués.

Dans un récent procès intenté au *Petit Nord*, et plaidé devant le tribunal de Lille, ce journal a fait du réquisitoire de M. le substitut Toussaint un compte-rendu qui, au dire des personnes présentes à l'audience, ne ressemblait pas du tout à ce que l'honorable magistrat avait dit.

Le *Petit Nord* fait poursuivre pour compte-rendu infidèle.

Cette affaire est venue hier matin devant le tribunal correctionnel, composé de MM. Tellez, Gentil et Babel.

M. le procureur de la République occupait le siège du ministère public.

Les débats ont été très courts. Le *Petit Nord* a fait défaut, déclarant dans une lettre qu'il s'en rapporte à la justice.

Le tribunal rendra son jugement à trois heures.

On instruit en ce moment, une affaire contre un agent d'assurances de Lille qui, parait-il, commettait des escroqueries et assurait à une compagnie autre que celle indiquée par ses clients. Il a fait un certain nombre de victimes à Mons-en-Baoult.

République et libre-pensée. Ces deux termes sont toujours inséparables pour le *Progress du Nord*.

Voici, aujourd'hui encore, en quels termes il annonce un enterrement civil :

« OUCHES. — On annonce, à Orchies, d'un républicain dévoué, M. Lalou, décédé à la suite d'une longue maladie. Son enterrement civil aura lieu aujourd'hui mardi, à deux heures et demie. Réunion, faubourg de Lille. »

La police vient enfin de mettre la main sur les jeunes gens qui ont assailli, il y a un an, un jeune homme, une jeune fille qui passait à neuf heures du soir, dans la rue Pellart. Ces deux donneurs de fils nommés Gustave K... et Philibert G..., tous deux âgés de quinze ans, les comparant prochainement devant le tribunal correctionnel de Lille, sous la triple accusation d'attaque nocturne, de laceration d'effets et d'outrage à la morale publique.

Quel crime avait donc commis, Guillaume F..., débiteur, qu'avant-hier, à la sortie du travail, il était attaqué, à grands coups de marmites et de sabots, par quatre ouvrières soigneuses, nommées Jeannette D., Florence et Léonie P... et Fideline D... Se voyant sur le point d'être écharpé, Guillaume F... a pris la fuite et s'est empressé de déposer une plainte.

Le tribunal de simple police s'occupera peu de la contravention commise par ces quatre amazones.

Un jeune homme tout récemment expulsé de France avait signalé hier à la police comme se trouvant chez sa mère, à Roubaix. Deux agents reçurent aussitôt l'ordre d'arrêter l'individu, à la rue de la Chapelle. Ces deux donneurs de fils nommés Gustave K... et Philibert G..., tous deux âgés de quinze ans, les comparant prochainement devant le tribunal correctionnel de Lille, sous la triple accusation d'attaque nocturne, de laceration d'effets et d'outrage à la morale publique.

Un jeune homme tout récemment expulsé de France avait signalé hier à la police comme se trouvant chez sa mère, à Roubaix. Deux agents reçurent aussitôt l'ordre d'arrêter l'individu, à la rue de la Chapelle. Ces deux donneurs de fils nommés Gustave K... et Philibert G..., tous deux âgés de quinze ans, les comparant prochainement devant le tribunal correctionnel de Lille, sous la triple accusation d'attaque nocturne, de laceration d'effets et d'outrage à la morale publique.

Un jeune homme tout récemment expulsé de France avait signalé hier à la police comme se trouvant chez sa mère, à Roubaix. Deux agents reçurent aussitôt l'ordre d'arrêter l'individu, à la rue de la Chapelle. Ces deux donneurs de fils nommés Gustave K... et Philibert G..., tous deux âgés de quinze ans, les comparant prochainement devant le tribunal correctionnel de Lille, sous la triple accusation d'attaque nocturne, de laceration d'effets et d'outrage à la morale publique.

Un jeune homme tout récemment expulsé de France avait signalé hier à la police comme se trouvant chez sa mère, à Roubaix. Deux agents reçurent aussitôt l'ordre d'arrêter l'individu, à la rue de la Chapelle. Ces deux donneurs de fils nommés Gustave K... et Philibert G..., tous deux âgés de quinze ans, les comparant